

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 5 juin 2023

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme SABALOUÉ Virginie, M. BARBIER Koxe

Mr BISCAY Samuel a été élu secrétaire.

Délibération N° 2023-04-02 : AVANCE REMBOURSABLE BUDGET LOTISSEMENT
LANDALUXIA

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du projet de lotissement, des dépenses de viabilisation sont nécessaires avant de pouvoir procéder à la vente des lots. Le budget du lotissement a donc un besoin de financement ponctuel de 50 000 euros.

Le Maire précise que le budget général dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour avancer cette somme. Il propose donc à l'assemblée de consentir une avance remboursable de 10 000 € au budget annexe du lotissement. Il précise que cette avance pourrait être remboursée au fur et à mesure des disponibilités dégagées par la vente des lots.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que le budget général consent une avance de 50 000 € au budget lotissement remboursable au fur et à mesure des disponibilités dégagées par la vente des lots.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

